



Marché Équitable de Bayonne

Bayonne aura son Marché Équitable

Il y a 2 ans, lors du Forum Social du Pays Basque les acteurs locaux du commerce équitable, associations ou petites entreprises, Afrika kolore, Alternatiba, Artisans du Monde, Han eta Hemen, Ethiket bus et Gatudenda, ont entamé des discussions en vue de la création d'un marché équitable régulier à Bayonne.

Quelques mois plus tard était fondée l'association « Marché Équitable de Bayonne (MEB) ».

2. Infos en vrac

3. Sommes-nous plus c... que les Suisses ?

4. Brèves sociales

5. Cinq jours de grève chez CASTORAMA

6. Le Marché Équitable de Bayonne

8. Chikungunya et abeille

9. Un monde tragi-risible

10. ZIPADOUR

11. Après les incinérateurs, la thermolyse

14. La page d'ATTAC

15. « Union des Terres de Rivières »

16. « The secret life of words »

BIMESTRIEL - 2,30€

N° 114

MAI / JUIN 2006

ISSN 0998 - 2787



... infos en vrac ...

Après la Poste, la Commission Paritaire

Après les onéreux ajustements pour se mettre en conformité avec les conditions de la poste pour obtenir le tarif presse, voici qu'un courrier de la même poste nous apprend qu'Ortzadar a été rayé de la commission paritaire. Ainsi après des heures d'échanges téléphoniques avec le responsable de la poste qui savait qu'un réexamen de la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse était en cours, personne ne nous a avisé de cette mesure. Une lettre recommandée aurait été adressée par la poste, lettre qui ne nous a jamais été présentée. Bref nous sommes rayés de la dite commission, nous avons présenté de toute urgence un nouveau dossier en réexamen car cela nous fait perdre les tarifs presse sans lesquels nous ne pourrions plus assurer nos envois. Conséquence, le prochain Ortizadar de juillet ne paraîtra pas (ce numéro ci nous coûte environ 100 euros de plus d'envoi avec une mesure transitoire qui s'achèvera en septembre où il nous en coûtera environ 300 euros de plus), celui de rentrée (fin août) contiendra plus de pages pour ne pas léser nos lecteurs et nous espérons que la commission débordée aura le temps de renouveler notre numéro de CPPAP avant celui de novembre. Vraiment, il ne fait pas bon être une petite presse indépendante au Pays de la Liberté de la Presse.

Les Faucheurs font des émules, ça devient grave !

Extrait d'un article du Monde (et transmis par les Amis de la Terre des Landes)

Neuf prévenus comparaissaient, jeudi 30 mars, devant le tribunal correctionnel d'Auxerre, pour avoir, les 11 et 12 décembre 2001, occupé une résidence secondaire de Thierry Desmarest, PDG de Total, à Montigny-la-Resle (Yonne).

Ces militants bretons et toulousains



entendaient protester contre l'attitude du groupe pétrolier et de son patron après la marée noire de l'Erika, en décembre 1999, et l'explosion de l'usine AZF, en septembre 2001. Ils étaient jugés pour « violation de domicile », « vol aggravé » et « dégradations graves ». Thierry Desmarest, qui avait été cité comme témoin par la défense, a estimé dans un courrier que sa présence était « inutile à la manifestation de la vérité ».

Et la vérité s'est en effet manifestée sans peine. Les prévenus ont reconnu être entrés, « par la porte », dans le château, où ne se trouvait alors qu'un gardien. Ils ont admis avoir badigeonné « ERIKA » et « AZF » sur les murs, avec du pétrole rapporté des côtes bretonnes. « On nous a bien tagué 450 kilomètres de littoral », a justifié Alain Malardé, porte-parole de la Confédération Maritime.

Les activistes ont démonté volets et vitres du château afin « de reproduire la situation que vivaient les victimes toulousaines », selon Claire Poinas, membre du collectif Plus jamais ça. « La nuit, nous n'avons pas eu chaud : le thermomètre est descendu à - 4 degrés », a ajouté Jo Le Guen, responsable de l'association Keep it Blue. Les débats, menés avec placidité par le président François Arnaud, ont surtout porté sur le « vol aggravé », à savoir la consommation de douze bouteilles de crus bordelais pris dans la cave. Le président : « Vous avez bu du vin ? » Jo Le Guen : « Parfaitement exact. » Alain Malardé : « Mais les gendarmes ont bu le coup avec

nous. » Robert Prigent, un autre prévenu breton : « Ce sont même eux qui en ont bu le plus ! » Le président : « A qui appartenait ces bouteilles ? » Me Emmanuel Riglaire, avocat de la défense : « Il n'y avait pas de facture, peut-être que c'était à la société Elf. »

Le président : « Comment s'est effectuée la préhension des bouteilles ? » Alain Malardé : « Une dans chaque main, monsieur le président. » Le même : « On s'est aussi servi dans le frigo. » Le président : « Je ne suis pas saisi de ce point. » Alain Malardé : « C'est pourtant important, pas de vin sans fromage. » Jo Le Guen : « On a plié les tapis en arrivant. » Alain Malardé : « Et on a fait la vaisselle avant de partir. » Le président : « Vous avez aussi remonté les volets ? » Alain Malardé : « Non, mais ils ne l'avaient pas fait non plus à Toulouse. » Le

débat a bientôt pris un tour plus sérieux. Les prévenus ont plaidé « le geste militant » et « l'acte syndical ». « J'assume mes responsabilités quoi qu'il m'en coûte, ce qui n'est pas le cas de Total », a assuré Claire Poinas, évoquant les morts et les blessés estropiés à vie de Toulouse. A l'exception d'Alain Malardé, multirécidiviste de ce genre d'actions, les buveurs de vin n'avaient pas de casier. Estimant qu'il existait un « préjudice minime » et admettant un « motif syndical », le procureur de la République, François Perrin, a requis que les délits soient requalifiés en contraventions et soient ainsi couverts par l'amnistie. Pour la défense, Me Emmanuel Ludot a plaidé la relaxe et assuré qu'il n'y avait pas eu vol mais grivèlerie, « puisque les bouteilles n'ont pas quitté le château ».

Sebastião Salgado

Le célèbre photographe Sebastião Salgado, constatant que sa région natale était presque entièrement déboisée (0,3 % de surface boisée aujourd'hui contre 70 % quand il était enfant), a racheté la ferme de ses parents, replanté 740 000 arbres et mis en place une pépinière géante capable de produire un million d'arbres par an.

(Revue Silence n°335) ♦

EPR ? Non Merci !

Près de 30 000 manifestants antinucléaires se sont retrouvés mi-avril dans les rues de Cherbourg. Cette mobilisation énorme initiée par le réseau « Sortir du nucléaire » a exprimé son rejet de la solution nucléaire (on sait comment ça commence, on ne sait pas comment ça finit) et notamment des réacteurs EPR qui devaient prendre le relais des réacteurs des 19 centrales nucléaires françaises. Alors que les centrales vieillissent et deviennent de plus en plus dangereuses, l'entêtement de l'Etat français à continuer le nucléaire 20 ans après Tchernobyl ressemble de plus en plus à de l'obstination. Cette même obstination qui fait de la France un pays arriéré en matière de recherche et d'application d'énergies renouvelables.

Oui ! Vraiment, dans le dossier TGV, la question centrale est :

Sommes-nous plus cons que les Suisses ?

Pour répondre à cette question cruciale, prenons d'abord des chemins de traverse. C'est d'ailleurs par ces chemins-là que nous est mystérieusement parvenu le dossier de saisine de Réseau Ferré de France (RFF) pour le débat public.

Trafic voyageurs

On nous annonce une explosion du nombre de voyageurs pour 2020 (8 millions hors TER) et pourtant on prévoit seulement 3 trains de grandes lignes par sens de plus qu'aujourd'hui au Pays Basque (8/sens aujourd'hui et 11 en 2020). Une nouvelle ligne TGV pour ça !

Pour les trains régionaux (TER), trains que nous aimons bien d'ailleurs car contrairement aux TGV ils créent du tissu social, la région prévoit 50 % de TER en plus pour l'Aquitaine en 2020. Pour le Pays Basque, on en prévoit 230 % de plus ! C'est qu'on aurait à cette date là un topo (train cadencé toutes les demi heures au Pays Basque Sud) au Nord de la Bidassoa sur les lignes existantes. Pourtant un coup d'œil sur la fréquentation actuelle :

- Un peu plus de 300 voyageurs par sens et par jour entre Hendaye et Bayonne avec 7 TER par sens, c'est bien peu. De même 29 800 voyageurs TER par an entre Hendaye et Bordeaux (à rapprocher des 9 millions du *Topo* au Pays Basque Sud) c'est franchement ridicule. Elargir l'offre pour changer les habitudes c'est bien mais pour éviter de lourds investissements que l'on doit ensuite remiser (comme les 7 TER supplémentaires l'été que l'on a ramené à 4 finalement), il est

préférable d'affiner la question car nous n'avons pas la même urbanisation que le Pays Basque Sud où le topo passe au cœur des cités, des immeubles denses et des entreprises.

Trafic fret

Le dossier de saisine prévoit 21 millions de tonnes par an en 2020 pour l'Aquitaine en multipliant par 2, de manière extravagante, les prévisions du rapport Becker. Le dossier poursuit en prévoyant une croissance annuelle du fret de 2,4 % en trafic national et 3,2 % en international, le tout de 2000 à 2020. Le problème c'est que nous sommes en 2006 et que si en 2000 nous étions à 2,4 millions de tonnes par an au Pays Basque, en 2003 nous n'en étions qu'à 2 millions et les experts RFF ont admis être en dessous aujourd'hui. Au quart du parcours, loin des 3,2 % en plus par an, nous en sommes à moins 16 %, et le gouvernement continue à liquider le fret. Mais pas question de corriger les prévisions à la baisse.

Le dossier prévoit donc 124 trains (62 par sens) de fret conventionnel et 60 trains (30 par sens) d'autoroute ferroviaire en 2020. Tout cela pour absorber ces 21 millions de tonnes par an dans l'Aquitaine. Oui mais on oublie de dire que le trafic marchandise aquitain se décline ainsi (document SNCF en notre possession) : pour 4 millions de t au Sud de Bordeaux, il reste 3,64 millions de tonnes entre Lamothe et Morcenx, 3,2 entre Morcenx et Dax et seulement 2,4 de Dax à la Bidassoa. Un peu plus de la moitié du total pour le Pays Basque, soit environ 11 millions de t par an sur ces 21 millions de tonnes. Et comme on nous explique doctement que l'autoroute ferroviaire absorbera 10 millions de t par an, il reste donc au Pays Basque, un millions de tonnes à transporter avec 124 trains ! Cela fait moins de 27 tonnes par trains, moins qu'un seul camion !

Ce problème se retrouve également au Sud de Bordeaux où les 10 mil-



lions de tonnes de l'autoroute ferroviaire (555 tonnes par train seulement) laissent 11 millions de tonnes à 154 trains de fret conventionnel soit 238 t par train.

Avec des performances si faibles pour le fret ferroviaire, le trafic routier a de beaux jours devant lui.

Nous y voilà : Sommes-nous plus cons que les Suisses ? La réponse est **oui** car eux ils tirent 1000 t par train pour escalader le St Gothard et ils ont mis en place une législation qui incite et oblige les camions à monter sur les rails.

Mais un doute nous assaille, dans ce dossier bâclé, RFF n'aurait-il pas multiplié les prévisions de trains de fret et des TER pour aboutir artificiellement à la conclusion que les lignes existantes seront saturées. Ah vous y aviez pensé aussi !

Evidemment, d'autant plus qu'à la page 37, évoquant les évaluations SNCF*, RFF doit admettre que les chiffres SNCF sont «très inférieurs à ceux présentés par RFF».

Nous continuons donc à demander un fret compétitif avec des trains de 1000 t (les locomotives « Astride » peuvent tirer à 160 km/h des trains de marchandises de 1600 t sur des pentes supérieures aux nôtres - étude SYSTRA pour un TCSP au Pays Basque-). Dans ce cas, autoroute ferroviaire ou pas, 35 trains de fret par sens au Sud de Bordeaux absorberaient les 21 MT/an et 18

trains de fret par sens absorberaient 11 MT/an au Pays Basque. Et là, on peut conclure à une nécessaire modernisation des voies existantes mais pas à une saturation (c'est fou comme nous sommes têtus !).

Sans oublier de dire que l'étude commandée par le CRELOC chiffre à 2,25 MT/an les marchandises pouvant passer par Canfranc et que notre préférence va plutôt au transport combiné qu'au feroutage car seules les marchandises seront transportées sans les tracteurs et les remorques des camions et sans modification des tunnels.

Victor Pachon

* Citons pour le plaisir d'avoir trop tôt raison le point de vue SNCF sur les gares (p 37) :

« - Soit la vitesse pour les relations très longues distances au Nord de Bordeaux, pour lesquelles il n'y a pas d'avantage à s'arrêter au droit de Bayonne.

- Soit la desserte au plus près des bassins de populations, desserte de la Côte Basque par ligne classique »



Par JM. FAYE

Brèves Sociales

Les polonais de Porcheville

★ La société polonaise Zrew avait détaché depuis le mois de Novembre, 36 ouvriers pour le chantier EDF de Porcheville (Yvelines). L'inspection du travail vient de la mettre en demeure de se conformer au droit français en matière de salaires. La DDT (direction départementale du travail) enjoint cette entreprise sous-traitante d'Alstom « d'appliquer à l'ensemble des salariés détachés en France les salaires minimum conventionnels prévus par la convention collective de la métallurgie de la région parisienne »... ainsi que les primes prévues par la dite convention. Le cas de Porcheville en matière de salaires n'est pas rare. Ainsi, début mars, 24 soudeurs de la même société Zrew se sont vus interdire l'accès à un chantier en Nouvelle Calédonie faute de permis de travail et de documents idoines. Le libéralisme effréné trouve encore quelques barrières juridiques... Jusqu'à quand ?

Les « Casto » ont gagné

★ Après 5 jours de grève, les employés du Castorama d'Anglet ont obtenu le passage de 14 CDD en CDI, par la transformation de temps partiels en temps pleins et par des créations de postes. La CGT qui a soutenu le mouvement des salariés de Castorama sort renforcée de ce conflit et espère développer d'autres objectifs, en particulier dans le domaine des salaires et des conditions de travail.

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) d'Ustaritz

★ Dernièrement le Journal du Pays Basque faisait état de tensions au sein du conseil municipal d'Ustaritz. Le quotidien rapporte en effet que l'opposition municipale s'élevait contre « l'arbitraire du maire Bernard Auroy » qui a rejeté 3 questions orales posées par des conseillers municipaux lors du

conseil du 9 mars dernier. Ces questions portaient sur la procédure engagée par le maire contre une salariée du CCAS. Les élus abertzales soulignent que M. Auroy a rejeté le débat et qu'il s'agit d'une atteinte grave à la démocratie municipale « car le droit d'expression et d'information des élus est bafoué ».

La paix promue par les femmes

★ Début avril, 200 femmes de sensibilités politiques diverses (à l'exclusion des partis de droite) se sont faites entendre à St Sébastien. Elles ont lancé une initiative commune pour la paix. Militantes du parti socialiste d'Euskadi, du parti socialiste de Navarre, du parti socialiste français, des verts, de Batasuna, du PNV, d'EA, d'IU ou d'Aralar, mais aussi des syndicats ELA, LAB et UGT, elles revendiquent un rôle d'agents de paix. Elles disent ainsi : « Comme l'ont déjà fait d'autres femmes, au sein d'autres processus de paix, nous œuvrons de sorte à le renforcer et à éviter de piétiner sur place et déboucher sur un échec ». Les partis de droite invités à intégrer ce processus ont refusé... Comme quoi l'espoir de paix a le cœur à gauche !

L'intrusion du parquet en matière prud'homme

★ Comme ailleurs, le conseil de prud'hommes de Bayonne a été informé que la chancellerie par voie de circulaire demandait au ministère public d'assurer le suivi des procédures concernant le Contrat Nouvelle Embauche (CNE). La même circulaire invite à écarter la disposition établie dans le code du travail selon laquelle : « lorsqu'un doute subsiste il profite au salarié ». De plus la même circulaire invite les parquets à se joindre à l'appel des patrons lorsque ceux-ci sont condamnés. Du jamais vu en matière de droit du travail. Ce gouvernement bat en brèche les pro-

cessus judiciaires et démocratiques... La CFDT et le syndicat des avocats de France (SAF) ont joint leurs voix à Bayonne pour s'élever contre ce genre de « passage à l'acte particulièrement choquant ».

118%

★ Ce chiffre est la « densité carcérale » donnée par l'administration pénitentiaire. Le nombre de détenus dans les prisons françaises s'élevait à 59 456 au 1^{er} avril. Il est ainsi en augmentation de 0,5 % en 1 mois. En raison de travaux de rénovation extrêmement nécessaires vu la vétusté de certaines prisons, la capacité d'accueil a diminué d'où une augmentation de la densité. L'OIP (Observatoire International des Prisons) note toutefois que les plans de construction successifs depuis 25 ans et les nouvelles prisons n'apportent pas de réponses aux « dysfonctionnements récurrents du système carcéral français ». Rappelons que la France a déjà été « épinglée » sur ce registre par les instances européennes.

Quelques chiffres encore

★ Le SMIC horaire stagne à 8,03 euros brut... Rappelons qu'il était à 6,41 euros en 2000. Comparé à cela, Liliane BENTENCOURT la 2^{ème} fortune et femme la plus riche du monde, à la tête de L'Oréal possède 13,5 milliards d'euros... Soit l'équivalent de 117 744 années de SMIC. En outre, tous les PDG des grosses boîtes en plus de leur « richesse de base » gagnent des « stock-options » pour « l'argent de poche ». Daniel BOUTON, le PDG de la Société Générale est celui qui a le pompon dans ce domaine avec 4,384 millions d'euros... Le jeu des stock-options est le suivant : puisque les grands patrons reçoivent des droits à acheter dans le futur des actions de leur entreprise à un prix fixé d'avance, il leur suffit de faire monter les cours en bourse au détriment des salaires et de l'emploi... Ils peuvent alors lever

leurs options, acheter au prix convenu d'avance et revendre beaucoup plus cher.

Après le CPE, l'acharnement répressif

★ L'Humanité a lancé un appel à l'amnistie des jeunes anti-CPE. De nombreux (ses) progressistes l'ont déjà signé ainsi que des associations qui s'insurgent contre les interpellations et les traductions devant la justice pour des jeunes dont les agissements ne peuvent être assimilés à un comportement de casseurs. Certains jugements « à la chaîne » sont caricaturaux. Untel par exemple est incarcéré pour 2 mois pour incendie d'une poubelle lors d'une manif (ce qu'il nie farouchement). L'acharnement répressif relayé par certains magistrats « aux ordres » donne dans l'excès. Ce que le pouvoir a perdu d'un côté (échec sur le CPE), il tente de le regagner du côté du « bâton ». L'éventualité de SARKOZY à la tête du pays fait froid dans le dos.

Pour signer la pétition sur le net : www.humanite.fr.

Combien pèse la fumée ?

★ Suite au sujet traité dans le numéro précédent, un de nos lecteurs s'est étonné que nous puissions parler de kilogramme d'air. L'air est composé de molécules d'oxygène et d'azote ; toute matière a une masse. Il y a d'ailleurs des gaz qui sont plus légers que l'air : c'est ce phénomène qui permet aux ballons gonflés à l'hélium de s'éloigner du sol.

De même, si on chauffe la température de l'air, il se dilate, sa densité diminue et la masse d'air se déplace : c'est pour cela que les montgolfières sont équipées d'un brûleur.

Maintenant, pour brûler une tonne de déchets ménagers, il faut de l'oxygène, mais l'air ne contient que 20 % d'oxygène. Il faut donc beaucoup d'air. Et étant donné que le volume d'air varie avec la température, il est d'usage de considérer la masse de l'air qui est représentative de la quantité et non son volume qui varie constamment.

Aux conditions normales, c'est à dire à une température de 0° C et une pression atmosphérique de 1016 millibars, la masse d'un mètre cube d'air est de 1,15 kg. Quant aux fumées, elles ont une densité voisine de celle de l'air. ♦

5 jours de grève chez CASTORAMA Anglet

Pendant le mois de mars, les employés de Castorama ont mené une lutte de plusieurs jours. Nous leur avons demandé de raconter leur combat.

Pourquoi avons-nous fait grève ?

Au mois d'octobre 2005, nous avons demandé à notre Direction locale une rencontre entre les représentants du personnel et la Direction Nationale Castorama France. Au mois de décembre 2005, n'ayant aucune réponse, les élus proposent à l'ensemble des salariés de signer une pétition qui comportait cette demande ainsi que les différentes attentes des employés.

Quelles étaient nos revendications ?

- 1. Des embauches pour améliorer nos conditions de travail et dire STOP à la réduction des effectifs. Nous sommes 26 employés en moins par rapport à 2002 avec un chiffre d'affaires en progression de +22 % et une surface de vente qui a augmenté de 4000 m. (Jardinerie : 2400 m + rayon bâti extérieur : 1600 m).

- 2. Des prévisions de chiffre d'affaires réalisables pour maintenir le niveau de nos primes qui ont baissé de -52 % par rapport à 2003 car elles sont calculées en fonction de l'objectif de chiffre à réaliser que fixe Castorama.

- 3. Des augmentations de salaires décentes car nos salaires sont proches du SMIC.

Vendredi 3 mars 2006

Face au mépris de Castorama France qui refuse d'engager le dialogue, 70 employés débattent dès l'ouverture du magasin à 9h. L'Inspecteur du Travail est alerté et intervient sur la pratique illicite de Castorama d'avoir recours à l'intérim en période de grève. La Direction Régionale basée à Bordeaux s'est déplacée et reçoit une délégation de salariés afin de convenir d'une date de négociation avec la Direction Nationale. 2 propositions sont faites : le jeudi 9 mars à Paris ou le vendredi 10 mars à

Bordeaux. Après consultation des grévistes, la délégation refuse ces 2 propositions, et souhaite que la rencontre ait lieu au magasin d'Anglet. Le mouvement est reconduit pour le samedi 4 mars.

Samedi 4 mars 2006

La Direction Régionale nous prévient qu'aucune avancée n'aura lieu aujourd'hui. La mobilisation des employés est toujours aussi forte et les clients toujours aussi solidaires ! L'Inspection du Travail invite Castorama à entrer rapidement en négociation.

Lundi 6 mars 2006

Castorama tente de jouer le pourrissement mais les employés sont toujours aussi solidaires et le mouvement est reconduit pour son troisième jour. L'Inspecteur du Travail propose un lieu neutre pour négocier : l'Inspection du Travail à Bayonne. La négociation aura donc lieu vendredi 10 mars dans les locaux de l'Inspection.

Mardi 7 mars 2006

Les salariés décident à l'unanimité d'entamer le 4^{ème} jour de grève pour participer et rejoindre les nombreuses personnes sur Bayonne à la manifestation contre le CPE. En fin de journée il est décidé de suspendre le mouvement de grève les mercredi 8 et jeudi 9 mars.

Vendredi 10 mars 2006

En ce jour de négociation, la pluie est de la partie mais cela n'entame en rien le moral d'acier des employés qui se sont remis en grève. Ceux-ci se sont donnés rendez-vous devant le magasin à 8h45, afin de parcourir ensemble les quelques 3 kilomètres qui séparent le magasin de l'Inspection du Travail. Trajet qui sera effectué sous bonne escorte policière. La négociation débute à 11h par une déclaration de



la partie adverse qui annonce que les heures de grève ne seront pas rémunérées, alors que rien n'a été demandé ! **Enfin, à l'issue de cette journée où plusieurs interruptions de séance ont eu lieu, des embauches de personnel seront obtenues.**

En voici le détail :

- Service Caisse : 2 embauches en CDI (contrat à durée indéterminée)

- Secteur Décoration : 1 embauche en CDI + 1 embauche en CDD
- Secteur Technique : 1 embauche en CDI + 1 embauche en CDD

- Secteur Aménagement : 1 embauche en CDD

- Secteur Bois Bâti : 1 embauche en CDD (contrat à durée déterminée)

- Secteur Jardin : l'employé qui travaillait 8 mois/an à la jardinerie et 4 mois dans le magasin principal sera définitivement rattaché au secteur jardin durant toute l'année.

- Service Logistique : 1 création de poste en CDI 25H + 2 employés CDI 25H qui passent à 35H.

- Tout départ de CDI sera remplacé par un CDI de même nature pour l'année 2006.

- Les jours de grève seront étalés jusqu'au mois de juin.

Concernant la révision de la prévision du chiffre d'affaires à réaliser et les salaires, aucune avancée n'a eu lieu. La Direction considère que ces

points ne peuvent être traités qu'au niveau national : façon de taper en touche. Nous souhaitons remettre le couvert en proposant à l'ensemble des organisations syndicales sur le plan national que notre lutte puisse déboucher sur une possibilité d'action concernant les revendications salariales.

Samedi 11 mars 2006

Les employés grévistes se sont donnés rendez-vous à 9h au parking souterrain du magasin, afin de décider de la suite à donner au mouvement de grève. Par vote à bulletin secret, les grévistes décident à 87 % de reprendre le travail et la délégation signe l'accord de fin de conflit comportant les avancées sur les embauches.

Les revendications claires et légitimes, l'unité des salariés, la solidarité, ont permis de GAGNER. Les employés Castorama tiennent cependant à remercier les clients, les manifestants du 7 mars et les syndicats CGT de l'Union Locale de Bayonne, Tarnos et Hendaye qui ont apporté un soutien financier important. Cette lutte a été l'occasion pour certains d'entre nous de découvrir l'importance d'une organisation syndicale au sein de notre magasin.

Christophe PUNZANO

Le Marché Équitable de Bayonne se concrétise

Il y a 2 ans, lors du Forum Social du Pays Basque les acteurs locaux du commerce équitable, associations ou petites entreprises, Afrika kolore, Alternatiba, Artisans du Monde, Han eta Hemen, Ethiket bus et Gatudenda, ont entamé des discussions en vue de la création d'un marché équitable régulier à Bayonne.

Quelques mois plus tard était fondée l'association «Le Marché Équitable de Bayonne (MEB)».

Ortzadar : Pourquoi une telle démarche ?

MEB : Afin de promouvoir le commerce équitable, tout d'abord pour permettre aux producteurs artisanaux et agricoles d'ici et d'ailleurs de vivre dignement de leur travail et d'être les acteurs de leur développement, ensuite pour informer le public sur les dysfonctionnements du commerce international et agir ainsi en faveur d'une plus grande équité.

Ortzadar : Que pensez-vous de l'organisation du commerce actuellement ?

MEB : Nous constatons qu'actuellement l'organisation du commerce se fait massivement :

- 1° - A l'insu du producteur comme du consommateur : le producteur ne connaît pas la destination de son produit, le consommateur en ignore la provenance réelle,
- 2° - Au détriment du producteur et du consommateur : les intermédiaires les plus puissants (grandes marques commanditaires, groupes industriels, organismes financiers, grands distributeurs, centrales d'achat) imposent leurs règles, leurs prix, voire même leurs produits aux producteurs, comme aux consommateurs.

Le commerce de détail communique massivement sur ses prix «cassés», mais à l'autre bout de la chaîne, ce sont les salaires des producteurs,



leurs revenus, leurs conditions de travail qui sont cassés, ce sont les conditions matérielles de production à moyen et long terme qui sont compromises, par exemple par la dévastation de l'environnement. D'un point de vue de rationalité économique globale, dès à présent les bas prix coûtent en fait très cher et coûteront encore plus à terme. Cette réalité se vérifie dans l'ensemble du commerce, tant au niveau local qu'international.

Ortzadar : Quel est le projet du Marché équitable de Bayonne ?

MEB : L'objectif est de permettre aux producteurs et aux consommateurs de retrouver la maîtrise et le sens de leurs actes. Des changements d'envergure sont nécessaires dans la pratique du commerce actuel. Le commerce équitable se veut une proposition dans ce sens. Nous avons établi une Charte qui a pour but de définir les principes généraux de l'association et de guider la sélection des exposants. Dans une approche solidaire de la production et des échanges, elle a comme valeurs fondamentales : a) le respect des droits de la personne

humaine, tels que définis notamment par la Déclaration de l'ONU de 1948 et par les textes qui l'ont complétée depuis, b) la gestion responsable vis à vis des générations futures, du cadre de vie et de l'environnement, ici et ailleurs. c) En ce qui concerne sa définition du commerce équitable, le MEB a pris comme guide, les textes qui font référence en la matière à l'échelle nationale et internationale : Guide d'évaluation de l'IFAT, Charte PFCE, Cahier des charges de Minga, texte récent de l'AFNOR.

Ortzadar : Qui sera sur le marché équitable de Bayonne et sous quels critères ?

MEB : Seront présents sur ce marché :

- 1° - Les acteurs du commerce équitable Sud-Nord classique, pour les produits que l'on ne trouve pas ici : café, coton, tissus etc. proposant des produits alimentaires ou artisanaux des Pays du Sud, de statut associatif ou d'entreprise commerciale : ils doivent faire partie d'un réseau national ou international reconnu de commerce équitable ou justifier de pratiques équitables identiques.
- 2° - Les producteurs proposant des produits alimentaires locaux (Pays Basque et sud-ouest des Landes). Deux principes fondamentaux doivent être respectés : a) le principe de qualité de la production et des procédés de production et b) le principe du circuit court par vente directe d'une production personnelle à base principalement de matières premières locales. Par accord explicitement convenu avec le MEB, l'exposant pourra cependant être intermédiaire unique, entre un autre producteur respectant les principes de qualité et le client. En pratique seront considérés comme respectant ces principes les exposants engagés dans la démarche Idoki ou certifiés par un label d'agriculture biologique.
- 3° - Les exposants proposant des produits artisanaux locaux non ali-

mentaires. Les mêmes deux principes fondamentaux doivent être respectés.

- 4° - Tout exposant qui n'entrerait pas dans une des catégories ci-dessus (par exemple proposant un service), à la condition qu'il mette en œuvre un projet en cohérence avec la charte du MEB.

Il s'agit de mettre en place un système de distribution qui propose un éventail le plus complet possible de produits et services répondant aux exigences de pratiques sociales, économiques, environnementales respectueuses de l'humain et de l'environnement, ici et ailleurs.

Ortzadar : Quand pensez-vous pouvoir démarrer ? Quels seront les horaires et le lieu ?

MEB : Lors de sa réunion du 30 mars 2006, le Conseil municipal de Bayonne, dont l'autorisation était indispensable pour un tel projet, a voté à l'unanimité pour la création de ce marché. Sa première manifestation aura donc lieu le **samedi 13 mai 2006**. Le Marché équitable de Bayonne se tiendra sur la **place de la République**, tous les seconds samedis du mois de **16 heures à 20 heures**. Il est prévu une vingtaine d'abris (3 x 3 mètres) fournis par l'association et dont l'achat a été pour une bonne part aidé par une subvention du Fond Social Européen.

La réussite du Marché Équitable de Bayonne dépendra évidemment de l'adhésion du public, du soutien qu'il lui apportera. Le Marché Équitable de Bayonne se situe dans une perspective de changement de comportement économique du public, de monde de consommation : la tâche est immense. Pourtant la clef du respect du droit de l'homme au travail appartient aux consommateurs, en étant tous solidaires, car sans acheteurs il n'y a pas de commerce.

MEB : Jean-Pierre Ghesquière
Otzadar : Gisèle Mougnos

Le nucléaire militaire et les irradiés pour la France

EN ces jours d'anniversaire du nucléaire civil, si funestes soient-ils, le nucléaire militaire peut profiter lui aussi de l'occasion pour faire son mea culpa.

Nous voulons parler de tous ces militaires du contingent qui furent sacrifiés pour la grandeur de la France éternelle et de ses bombes atomiques, A et H.

Tels les liquidateurs ukrainiens, les soldats du génie saharien furent envoyés dans le sud saharien au début des années 60. Il faisait très chaud dans le Hoggar le 13 février 1960, plus précisément à Reggane ; puis à In Ekker le 1er mai 1962 pour le tir «Béryl»... A 11 heures la terre trembla, la montagne s'ouvrit, cracha des pierres, de la lave et un immense champignon noir, la fumée flottait au-dessus des têtes, puis s'éloignait vers le Niger tout proche. Quelques jours plus tard, la contamination étant à son maximum, les conscrits sont repartis à deux kilomètres du point zéro reprendre leur travail, dans le sable et la poussière radioactifs, creuser de nouvelles galeries pour un énième essai.

Depuis, ces sacrifiés de l'époque se battent pour que leurs souffrances soient reconnues par la toujours «grande muette» voire autiste qu'est toujours l'armée française. Les premiers signes de l'irradiation étaient apparus chez certains d'entre eux dès leur retour en métropole : globules blancs en chute, éruptions cutanées, petites tumeurs. Des dossiers médicaux, des attestations par centaines, des cancers, des sarcomes, des leucémies, rien n'y fait. Les gouvernements de gauche comme de droite se succèdent, les dossiers sont ignorés, une association se constitue : «L'Aven» (Association des Vétérans des Essais Nucléaires). Elle regroupe maintenant tous les cobayes involontaires des essais nucléaires français dans le Sahara, mais aussi en Polynésie française. Le Nouvel Observateur (n°1735) révèle que des archives retrouvées prouvent que les autorités connaissaient parfaitement tous les risques encourus par les populations soumises aux retombées, aussi bien dans le Pacifique que dans le Sahara. La manne financière, dont bénéficia la Polynésie française et Gaston Flosse, était sans doute destinée à occulter cette réalité dramatique. A l'heure actuelle, 300 dossiers sont confiés au cabinet Teissonnière. Des plaintes ont été déposées devant le tribunal des pensions militaires, les CIVI (chambre des victimes d'infractions pénales), au TGI de Paris.

Contrairement aux Etats Unis et au Royaume Uni, la France refuse toujours de reconnaître et d'indemniser les victimes de ses essais nucléaires. Le compte à rebours est lancé.

Comme pour le nucléaire civil, pour lequel comptent avant tous les intérêts du lobby pro-nucléaire, AREVA, EDF, pour le nucléaire militaire, c'est «l'intérêt supérieur de la nation» qui importe ; dans les deux cas, la santé publique et la sécurité des populations importent peu.

Informations : Réseau Sortir du Nucléaire / Nouvel Observateur n°2137, du 20 octobre 2005.

Aménagement du Bois Guillou à Boucau

DANS les années 70, Marcel Gottlieb, célèbre dessinateur du magazine Pilote, avait évoqué à sa manière très originale la disparition d'un petit bois, par l'entremise d'un horrible et cupide promoteur. Dans ce bois, des générations d'enfants s'y étaient amusés, avaient rencontré des fées, des monstres, des animaux mythiques, du moins dans leurs rêves ! Ce fut certainement aussi le cas du Bois Guillou. Par contre, ici, pas de vilain promoteur, du moins pour le moment ; ce bois est la propriété du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques, du gentil Monsieur Lasserre et il a été décidé de procéder à des aménagements, élagages, abattages d'arbres, mise en sécurité du bois, qui présentait de graves dangers pour les promeneurs ! En fait, on assiste à un véritable saccage et on ne comprend pas où veulent en venir nos aménageurs. On comprend d'autant moins, qu'à Boucau, exemple s'il en est de la démocratie participative, rien n'a été expliqué ! Une réunion de concertation devait bien être organisée par M. Christophe Martin avec les riverains et les associations locales et notamment celle des amis du Bois Guillou mais ce fut un flop et le massacre va bon train.

Il semblerait que la fameuse langue de bois, familière à Messieurs Copé et De

Villepin ait aussi cours sur l'estuaire de l'Adour. L'Association des Amis du Bois Guillou qui a, durant des années, donné de son temps et de sa sueur pour l'amour de la nature et de cette forêt de manière totalement désintéressée, se sent flouée et avec elle, de nombreux boucalais qui voient avec horreur les engins de chantier torturer ce site naturel.

Un incertain bureau d'études paysagères semble piloter l'opération, qui a été engagée de plus en pleine période de nidification des oiseaux ! Effectivement, s'il faut s'attacher à ce genre de détails, on ne pourrait plus tronçonner en paix... Ah ! Qu'il est beau le chant des tronçonneuses en ces premiers jours ensoleillés du printemps. Après le massacre de la Gargale, celui du Bois Guillou. Mais peut être est il encore temps de concerter, expliquer, dialoguer. Ne froissons personne, laissons aux responsables le choix du terme adéquat. Rappelons tout de même qu'une pétition avait réuni à Boucau plus de mille signatures en faveur de la défense du Bois Guillou, avant le début des travaux.

Monsieur Copé dirait sans doute qu'il ne s'agit dans cette affaire que d'un déficit de pédagogie. Nous attendons avec impatience des explications convaincantes.

26 avril 1986 : TCHERNOBYL vingt ans déjà !

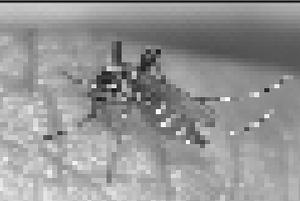
A une heure du matin ce jour-là, le réacteur n°4 de centrale nucléaire de Tchernobyl explosait à la suite d'un essai mal maîtrisé rejetant 7000 fois plus de particules radioactives dans l'atmosphère que la bombe d'Hiroshima. C'est la plus grande catastrophe de l'ère du nucléaire civil.

Vingt ans plus tard, ce sont encore des milliers de km² pollués et inhabitables pour des décennies, des dizaines de milliers de morts (même si l'on ne déplore officiellement qu'une trentaine de morts selon les autorités !), sans compter ceux qui souffrent encore de l'irradiation et qui sont des morts en sursis, dont le nombre n'est pas évalué mais qui pourrait atteindre plusieurs centaines de milliers de personnes dont des milliers d'enfants souffrant de malformations diverses et de maladies incurables. Le 6 mai, l'incendie était maîtrisé par les «liquidateurs», des dizaines de

milliers de volontaires qui intervinrent sans aucune protection et dans l'ignorance de ce qu'ils risquaient réellement. Vingt ans après, le monstre de Tchernobyl respire encore, les réactions en chaîne se poursuivent, le sarcophage de béton est fissuré et une nouvelle explosion est toujours possible.

En ce printemps 1986, toute l'Europe fut traversée par le nuage radioactif consécutif à l'explosion. Les régions les plus touchées furent l'Ukraine et surtout la Biélorussie, mais les pays scandinaves, l'Allemagne, la Pologne, enfin tous les pays de l'Est et de l'Ouest, la France y compris, furent touchés et prirent immédiatement les mesures sanitaires qui s'imposaient, sauf la France...

La France du «tout nucléaire» ne pouvait être contaminée, le nuage fut, on s'en souvient, arrêté aux frontières de ●●●



Chikungunya et abeille...

Ile de la Réunion : Chikungunya et abeille

▪ **Pouvez-vous présenter en quelques lignes l'apiculture réunionnaise (nombre d'apiculteurs, nombre de ruches, récoltes, miels produits) ?**

L'apiculture réunionnaise est essentiellement une activité de passionnés. On estime à un millier le nombre d'apiculteurs à la Réunion : 300 d'entre eux sont déclarés à la DSV, ce chiffre étant en constante augmentation, 30 sont pluri-actifs et il y a 5 professionnels. Une coopérative regroupe une vingtaine de producteurs. La production est estimée à 150T par an. Il y a deux grandes miellées : une en mars avril pour la baie rose (80 % de la production) et une en juillet août pour le letchis (15 % de la production). Les professionnels font du miel toute l'année sur d'autres ressources : miel de forêt, miel de raisins marron, miel d'eucalyptus.

▪ **Suite à la prolifération des moustiques *Aedes albopictus*, et à l'épidémie de Chikungunya dont ils sont les vecteurs, de gros moyens de désinsectisation ont été mis en oeuvre. Quelles seront les conséquences de ces traitements sur les abeilles, et plus largement sur la faune pollinisatrice ?**

Catastrophique ! L'île est petite, le milieu urbain et périurbain, qui devrait être le seul traité contre les moustiques, est intimement mêlé au milieu rural. De plus l'aérologie diffuse très largement les produits dans les moindres recoins de l'île. Les premiers traitements mis en

oeuvre l'ont été dans la précipitation et les produits utilisés, produits à très large spectre et avec des rémanences longues, ont eu des effets immédiats sur la faune pollinisatrice en général, sur la biodiversité très fragile et unique de l'île et sur toute la chaîne alimentaire plus particulièrement : les organophosphorés se stockant dans les graisses. On a assisté également à des bavures des équipes anti-vectorielles qui ont traité des zones naturelles et des ravines avec toutes les conséquences qu'il y a pu avoir sur la faune endémique et qu'il y aura sur le lagon.

▪ **Quels sont les insecticides utilisés ?**

Il y eu deux protocoles. Le premier a consisté à pulvériser deux organophosphorés : l'Abat 500 E (molécule temephos) pour la lutte larvicide et le Palluthion (molécule fenitrothion) pour la lutte alducicide. Le temephos étant insoluble dans l'eau et le fenitrothion étant extrêmement volatile (40 % de son vol est dispersé dans l'air par le soleil). Le deuxième protocole, sous la pression de l'opinion et des forces vives, consiste à utiliser un bacille, le bti, pour la lutte larvicide (lutte biologique) et un pyrèthroïde de synthèse, la deltaméthrine sous le nom commercial, Aqua K-Othrine, à une dose de 1g/ha dans la lutte adulte.

▪ **On entend parler de l'emploi de fenitrothion pour lutter contre les moustiques vecteurs de la maladie de «l'homme courbé». Cet insecticide n'est-il pas interdit au Canada ? Pour quelles**

raisons ? Quels sont les risques liés à son utilisation ?

Le fenitrothion a été interdit au Canada dans le cadre des épandages massifs au dessus des forêts de sapins pour lutter contre la tordeuse. Les dégâts occasionnés aux pollinisateurs et les conséquences qu'engendrait leur extermination étaient largement supérieures aux résultats obtenus sur la tordeuse. Ce produit reste cependant largement utilisé dans le monde dans le cadre de la lutte anti-vectorielle. C'est un organophosphoré qui détruit tous les insectes et dont la rémanence importante (4 semaines minimum) fait qu'il pollue largement les zones traitées. C'est de plus un produit extrêmement volatile (40 % de son volume) et il doit être utilisé à des doses importantes pour être efficace. Mais le temephos utilisé dans le cadre de la lutte larvicide est bien plus dangereux. C'est en effet un produit non soluble dans l'eau mais soluble dans les graisses. On le retrouve donc dans le bout de chaîne alimentaire, stocké dans les graisses des prédateurs avec des dégâts rapides.

▪ **Des études d'impact ont-elles été menées avant l'application des traitements ?**

Aucune étude d'impact n'a été menée avant, ni aucune étude sur l'efficacité réelle des traitements. Sachant que ces produits sont utilisés dans le monde agricole et que des résistances à ces produits apparaissent très souvent chez les moustiques, on peut réellement se poser la question en terme d'efficacité. Actuellement le préfet a

diligenté une étude d'impact à la DIREN, mais elle est longue à se mettre en place.

▪ **Les autorités locales vous ont-elles adressé des recommandations particulières à observer durant la campagne de désinsectisation ?**

C'est nous qui avons sollicité la préfecture pour qu'il y ait une prise en compte de la fragilité de la filière par rapport aux traitements mis en oeuvre. La présence de ruchers est maintenant prise en compte et les zones de butinage des baies roses, la miellée étant en cours, ne seront pas traitées. Nous avons diffusé auprès des services de démoustication les emplacements des ruchers déclarés à la DSV. Les premiers retours montrent qu'il y a une attention particulière de la part des équipes à la présence des abeilles.

▪ **Avez-vous déjà constaté des mortalités d'abeilles anormales ?**

Dans la première phase du traitement nous avons constaté sur toute l'île des mortalités importantes d'abeilles devant les plateaux d'envol. Même lorsque les ruches étaient éloignées des zones de traitement.

Actuellement, les conséquences sont plus pernicieuses car la deltaméthrine, comme de nombreuses études l'ont démontré, est responsable de phénomènes sublétaux et on risque à terme de se retrouver devant les mêmes problèmes que face au Gaucho ou au Régent avec des baisses importantes de population d'abeilles.

▪ **Bien que très affectée par l'épidémie, la population réunionnaise ne semble pas adhérer aux méthodes employées. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?**

Réponse compliquée : la méfiance prévaut dans la population face aux autorités car le mensonge et les demi vérités semblaient être la ligne de conduite depuis le début. La population se sentant bafouée et pas entendue, envers l'administration, développé un sentiment de suspicion légitime. De plus, au moins au début de la crise, les explications données étaient sommaires et l'adhésion des réunionnais à la lutte antivectorielle ne s'est pas faite.

▪ **Existe-t-il d'autres moyens de lutter efficacement contre le chikungunya, tout en épargnant les abeilles et la faune pollinisatrice ?**

L'essentiel de la lutte se fait contre les larves sous deux formes : la lutte mécanique par élimination des gîtes larvaires et larvicide par épandage d'un produit biologique le Bti (*Bacillus thuringiensis israelensis* serotype H14). La lutte adulticide avec des insecticides n'a aucun sens en terme d'efficacité (lutte de dernier recours pour l'OMS).

▪ **En cas d'intoxications graves et de perte de cheptel importante, quelles sont les aides prévues pour l'apiculture par les pouvoirs publics ?**

Elles sont à l'étude mais ne pourront se faire que longtemps après les dégâts. Nous essayons donc d'anticiper.

▪ **Pensez-vous qu'une catastrophe écologique soit à craindre, suite à l'utilisation massive de ces traitements chimiques ?**

Elle est malheureusement en

cours. Autant l'efficacité des produits n'est pas prouvée, autant les dégâts sur l'environnement sont déjà avérés.

Question subsidiaire :

▪ **On n'a pas encore entendu parler d'éradication des oiseaux pour lutter contre la grippe aviaire. Comment expliquez-vous que l'éradication des moustiques et plus généralement des insectes pour lutter**

contre le chikungunya, n'ait pas éveillé de doutes dans l'esprit des pouvoirs publics ?

Aucun entomologiste ne parle d'éradication du moustique mais de contrôle de population dans les zones urbaines où il est en contact avec l'homme. C'est un moustique domestique à faible rayon d'action. Le terme éradication n'est utilisé par les politiques que comme effet d'annonce.

La réalité actuelle est que, pour l'instant, au regard de l'explosion de l'épidémie, on peut commencer à parler de totale inefficacité des moyens mis en œuvre. Seule la lutte contre les larves a un sens.

Message envoyé par l'Union Nationale des Apiculteurs Français (UNAF). Et relayé par les Amis de la Terre.

UN MONDE TRAGI - RISIBLE

Une nouvelle rubrique dans Ortzadar, un patchwork de brèves plus ou moins loufoques mais toujours véridiques, piochées ici et là. Que ceux qui pourront dénicher des infos susceptibles d'y figurer et... un meilleur titre pour la rubrique n'hésitent pas à m'écrire à jaypagaro@club-internet.fr

La bombe à boue

Sans elle, cette rubrique n'aurait pas existé : La bombe à boue. Bombabou ? Keskséka ? Tout simplement l'idée géniale (sic) d'un certain Colin Dowse de commercialiser un vaporisateur de boue qui permettra au fier possesseur d'un 4X4 de faire croire qu'il revient d'un week-end de chasse au gros dans les Arbaillies alors que son engin ne quitte presque jamais son garage chauffé et que sans le GPS il ne saurait pas se rendre chez son patron qui crèche à Bassussary Pour ceux qui seraient intéressés... ou qui doutent de la véracité d'une telle info : <http://www.sprayonmud.com/>

Tombola

Trouvé par un copain dans Sud-Ouest, ce titre détonnant : TOMBOLA DE LA SOCIETE BAYONNAISE DES AMIS DES OISEAUX : le n°5963 gagne ... un fusil de chasse. Et à la tombola de la société de chasse, on gagne quoi ?

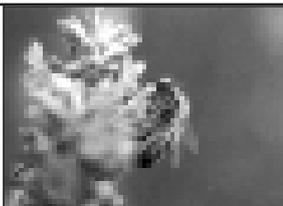
Alicaments

Chaque année au Palais des Congrès de Paris se tient le MEDEC où 15 000 généralistes viennent découvrir les dernières

trouvailles des industriels du médicament et du matériel médical. Cette année les marchands de soupe, de yaourts, de biscuits et d'eau minérale étaient invités. Ils s'efforçaient de convaincre les praticiens de nous conseiller d'ingurgiter leur camelote. Unilever a fait fort en louant les bienfaits de ses glaces Carte d'Or pour les diabétiques («La part de plaisir qui permet au patient de poursuivre son régime») , mais la vedette incontestée du salon aura été ... le stand Mc Donald's France. On y trouvait des posters «Tout savoir sur la nutrition» à placarder dans les salles d'attente avec des sous-titres alléchants du style «Enfin un outil simple pour équilibrer ses repas». Le roi du Bigmac s'est même fendu d'une conférence intitulée : «Comment aider vos patients avec des conseils nutritionnels à suivre au quotidien». Comme conclut le Canard Enchaîné, d'où est tirée l'info, la prochaine fois, pourquoi pas les marchands de cigarettes expliquant comment guérir du cancer des poumons.

Scanners

Aucun rapport avec l'article précédent, un article du Sunday Times nous apprend que la Grande Bretagne avec ses 20% d'obèses (10 % en France) est confrontée à une difficulté inattendue : beaucoup de gens sont trop gros pour entrer dans les scanners ordinaires. (Il faut en effet peser moins de 150 kg et avoir un tour de taille inférieur à 135 cm). Certains hôpitaux en viennent à solliciter les zoos et les cliniques vétérinaires qui possèdent des appareils «king size». On imagine la scène : «Dès que j'en ai fini avec la Rosalie je m'occupe de vous M. Guyau».



... Chikungunya et abeille

ZIPADOUR

L'Association « Zipadour » a fixé ses orientations pour 2006 sur trois axes :

1. La mise en place de capteurs permanents

Les mesures effectuées (plomb, arsenic, nickel, cadmium, poussières en suspension PM10) sont loin de donner la mesure exacte des pollutions.

Celles faites à l'initiative d'ADA sont régulières mais sont sur des sites très éloignés du site industriel (3km en moyenne)

Celles faites par AIRAQ sont ponctuelles : 2 semaines par an, c'est-à-dire 3,8 % du temps annuel.

De plus, à chaque campagne annuelle, les sites de mesure changent, seul celui du stade Piquessary ne varie pas...c'est le seul où aucun pic de pollution n'apparaît...

Par ailleurs, «une campagne de prélèvement et d'analyse dans les sols et les végétaux» et une «vérification de l'approche théorique des effets sur la santé» ont été décidés par arrêté préfectoral du 7 octobre 2003. A ce jour, aucune information n'a été délivrée par la DRIRE

Ces études et ces mesures ne font pas l'objet d'une large diffusion auprès du public concerné...

« ZIPADOUR » demande donc la mise en place de capteurs permanents et une diffusion massive des informations en temps réel auprès des riverains afin qu'ils disposent de l'information sur la qualité de l'air et qu'ils puissent lutter sciemment pour protéger leur santé.

Rappel de la toxicité des divers polluants :

Nickel : Toxique pour l'arbre respiratoire ; allergies, dermatites ; potentiel mutagène et cancérigène.

• **Cadmium** : Toxique respiratoire, pouvoir cancérigène

• **Arsenic** : Toxique, symptômes troubles intestinaux, faiblesse musculaire, pouvoir cancérigène (peau, poumon)

• **Plomb** : Toxique système sanguin (anémie), système nerveux central, sur l'appareil digestif (nausées, perte appétit, poids), sur l'appareil reproducteur ; chez l'enfant trou-

« ZIPADOUR » (Comité de défense de la Zone Industrialo-Portuaire de l'Adour) existe depuis trois ans. Indépendant de tout parti politique, elle veut devenir un lieu de débat et un relais d'information. Son siège est à Boucau, B.P. 30040 - Tél. 06.32.81.45.92

Site Internet : www.zipadour.com
Courriel : comite.zipadour@laposte.net
Annonce n° 991 J.O. du 05/04/2003.

bles neurologiques, anémie, etc. La diffusion de ces toxiques est réglementée par des «seuils autorisés». Selon le professeur Dominique Belpomme, éminent oncologue français «Il n'y a pas de seuil bas. Une seule molécule de toxique pourrait engendrer un désordre cellulaire qui deviendrait un cancer». Les effets de la pollution sont nombreux, notamment, les cancers, la malformation des nouveaux nés, la stérilité. «Le nombre de cancers chez les enfants de 0 à 14 ans augmente de 1% par an» (propos rapporté par l'Ortzadar sept/oct. 2004)

2. Le déménagement de la Raffinerie du Midi

Même si « ZIPADOUR » est sensible à l'importance qui est donnée aux technologies de prévention des risques, l'histoire des dernières catastrophes (France, Belgique, Grande Bretagne) et des accidents locaux (sabotage d'un wagon de méthanol près de LBC, explosion du Chassiron à Contis, véhicules incontrôlés au passage à niveau) nous montre que l'erreur humaine et les actes de malveillance en sont les principales causes.

Il est donc urgent de prendre en compte ces paramètres tristement célèbres y compris l'effet "boilover". Pour « ZIPADOUR » il s'agit de protéger définitivement les riverains des risques encourus.

Les responsables industriels, institutionnels et politiques ont été invités par « ZIPADOUR » à la réunion publique d'explication de la réglementation SEVESO que l'association a organisée le 17 janvier dernier. Il leur a été adressé une série de questions techniques sur la

sécurité des riverains... Leur absence à cette réunion tend à faire penser que rien n'est bien clair et que personne ne souhaite parler ouvertement des dangers que représente l'implantation de la raffinerie dans une zone de forte densité urbaine.

«Par contre nous avons reçu le soutien du conseiller général du canton Bayonne Nord, M. Christophe Martin, présent à cette réunion publique, qui nous a assuré entreprendre toutes les démarches nécessaires au déménagement de la raffinerie.»

3. Le respect des obligations en matière d'information des populations

La loi fait obligation à la commune de Boucau et aux industriels d'informer les populations sur les risques encourus et sur les moyens de protection et de sauvegarde.

Il serait convenable que la commune rende publiques les informations contenues dans le dossier communal synthétique, le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), le Plan communal de sauvegarde et qu'elle mette en place les réunions d'information obligatoires tous les 2 ans (Loi Bachelot)... Pour l'instant il n'en est rien.

Rappel loi Bachelot : Le Maire informe la population au moins une fois tous les deux ans, par des réunions publiques communales ou tout autre moyen approprié, sur les risques connus dans la commune, les mesures de prévention et de sauvegarde possibles, les dispositions du plan, les modalités d'alerte, l'organisation des secours, les mesures prises par la commune

pour gérer le risque, ainsi que sur les garanties du code des assurances.

Cette information est délivrée avec l'assistance des services (de l'Etat) compétents. Son plan de communication peut comprendre divers supports de communication, ainsi que des plaquettes et des affiches, conformes aux modèles arrêtés par le ministère chargé de la sécurité civile.

Il est fait obligation à la raffinerie de mettre en place une réunion d'information pour les riverains en 2006 (périodicité obligatoire tous les 5 ans ; dernière réunion d'information : 2001).

Rappel Article L.125-2 du Code de l'Environnement

«Les populations riveraines des sites "classés Seveso AS" doivent recevoir tous les cinq ans une information spécifique financée par les exploitants, sous contrôle du préfet. Cette campagne, généralement appelée campagne PPI, doit notamment porter sur la nature du risque, les moyens de prévention mis en place, ainsi que sur les consignes à adopter».

Par ailleurs il serait logique que « ZIPADOUR » soit membre à part entière du SPPPI et du CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation) nouvellement créé. Les demandes formulées par « ZIPADOUR » ne sont pas prises en compte à ce jour. «Cependant, le président de la CABAB, M. Borotra soutient cette demande auprès des instances concernées.» ♦

La Poste et la Commission Paritaire nous font de sales coûts ! C'est le moment de nous montrer combien vous nous aimez...

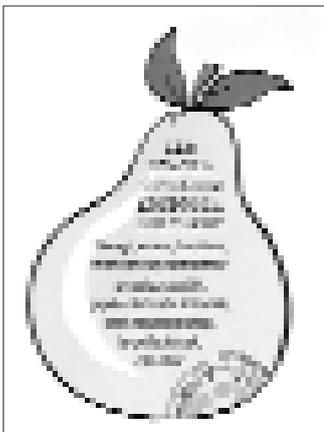


Après les incinérateurs, la thermolyse ?

Blanc bonnet ou bonnet blanc ?

Les dysfonctionnements des incinérateurs de déchets ménagers sont maintenant bien connus des citoyens qui ont payé très cher cette technologie défaillante, responsable de pollution, d'empoisonnement, avec leur cortège de maladies et de décès. Actuellement, grâce à la pression des associations, le lobby de l'incinération, malgré toutes ses tentatives de séduction, rencontre des difficultés pour hypnotiser les élus.

Qu'à cela ne tienne ! On ressort avec une batterie de technologies apparemment sophistiquées, pour faire plus sérieux et plus moderne, le vieux procédé du four à « coke » adapté aux déchets : la thermolyse. Le coke est un produit de transformation à partir de la houille qui a été longtemps utilisé de la même manière que le charbon. En utilisant ce mot, les cabinets de communication veulent véhiculer un concept de traditionnalité inoffensive.



Que propose le procédé ?

1. Les déchets non triés sont broyés, séchés et compactés avant l'introduction dans le four. Les déchets sont chauffés à une température entre 450° et 700°, ce qui est la température idéale pour la formation des dioxines...

2. Le résultat de l'opération (source ADEME) :
Pour 1 tonne d'ordures ménagères on obtient :
• 220 kg d'eau (après broyage et séchage).
• 380 kg de gaz de thermolyse dont la combustion produit de la chaleur et des fumées à traiter.
• 90 kg d'inertes

• 60kg de métaux
• 240 kg de « coke », combustible carboné.

Analyse et commentaires

1. Toxicité des eaux de séchage.

(métaux lourds, produits chimiques)
En début de chaîne, les déchets mélangés, sont broyés et les polluants tels que piles, médicaments, produits d'entretiens, vont se retrouver dans l'eau extraite.

La décantation de cette eau génère des boues extrêmement toxiques à mettre en décharge sécurisée de classe 1.

2. Production de dioxine dans le four.

La dioxine se forme en présence de carbone, de chlore et d'oxygène sous l'effet de la chaleur qui est optimale dans le cas de la thermolyse. Même si les déchets sont compactés avant l'entrée dans le four, il est techniquement impossible d'y éviter la présence d'oxygène.

3. Emissions de fumées toxiques.

Les fumées vont donc être chargées en dioxines, en métaux lourds, et en oxyde d'azote. Elles vont nécessiter les mêmes filtres que pour les incinérateurs et les résidus sont également stockés en décharge de classe 1 (réservée aux produits hautement toxiques).

4. Tour de passe-passe et tromperie.

A ce point de l'analyse, l'intérêt environnemental de la thermolyse par rapport à l'incinération est de produire des volumes de fumées inférieurs.

La supercherie des promoteurs de cette filière consiste à faire le bilan de la thermolyse à la sortie du four et à ne pas parler du devenir du sous-produit appelé vulgairement « coke ».

La manipulation tient en ce que l'on présente le résidu obtenu comme valorisable en servant de combustible dans une chaudière éventuellement située ailleurs que sur le site.

Ce « coke », lors de son incinération, va générer les mêmes pollutions que l'incinération brute : émissions de poussières toxiques, acides, métaux lourds, oxydes d'azote, furannes et dioxines... et cela, bien sûr, souvent

sans l'utilisation de filtres adéquats !

On comprend la perversité du système qui consiste à déplacer la pollution en essayant d'échapper à son contrôle.

Exemples grandeur nature

A Fürth (Allemagne) l'unité expérimentale a été fermée. A Cologne, après deux ans seulement de fonctionnement, les autorités ont récemment exigé la fermeture de l'usine considérée comme trop polluante.

En 1999, Hitachi installe une unité au Japon en utilisant le procédé EDDITH (comme à Arras). A ce jour, l'usine est fermée. Deux autres sites fonctionnent, mais « Hitachi n'envisage pas de construire d'autre unité à court terme » (source ADEME).

L'unité d'Arras a démarré en 2004. En mars 2006, deux ans après, l'unité est en cours de mise au point et n'est toujours pas réceptionnée ! (source ADEME)

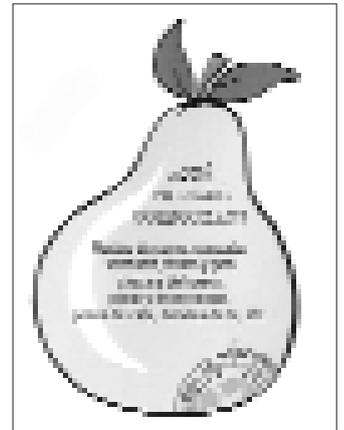
Conclusions

Souignons la frilosité de L'ADEME qui pourtant s'était engagée en 92-94 dans la construction d'une unité pilote de démonstration de 500 kg/h. :

- « Les performances du procédé (techniques et économiques) restent à démontrer sur l'unité d'Arras.
- Il est fortement recommandé d'attendre des résultats consolidés avant tout engagement sur un nouveau projet. »

Ce procédé est donc loin d'être innovant et n'est pas la solution miracle au traitement de nos déchets. C'est un processus qui s'apparente à de l'incinération et qui est donc dangereux pour la santé et l'environnement. Il serait criminel de promouvoir maintenant un procédé pour constater les dégâts en pertes humaines dans 15 ou 20 ans, comme c'est arrivé pour l'incinération ou l'amiante.

Les promoteurs de cette filière refusent de s'attaquer aux racines même du problème et de remettre en cause le gaspillage de notre société qui nous pousse à toujours consommer plus sans s'occuper du devenir de nos déchets (17 % de déchets en plus entre 1996 et 2004) comme si nous avions plusieurs planètes de rechange.



Réduire les déchets n'est pas facile, mais il en va de l'avenir de l'humanité. C'est à chacun de nous de dire que nous ne voulons ni de traitement thermique de nos déchets (incinération ou thermolyse) ni de méga-décharge où les ordures ménagères seraient entposées sans tri au préalable.

C'est à chacun de nous de modifier nos comportements lors de nos achats.

C'est à chacun de nous d'apporter notre contribution au compostage dans nos jardins, au tri.

C'est à chacun de nous d'imposer aux élus, par notre conduite, notre droit à refuser ce modèle de société qui va dans le mur. ♦

Le conseil général des Landes fait des efforts !

Il nous est arrivé de dénoncer les ratés de la politique des déchets dans les Landes (pollution, incinération, décharges).

Aujourd'hui nous saluons la campagne menée auprès de la population pour inciter les Landais à devenir des consommateurs avertis afin de réduire les déchets tout en épargnant les ressources naturelles et en faisant des économies d'argent.

Le Conseil Général diffuse un « guide de la consommation responsable » de 10 pages, très bien fait, et un autocollant « Non à la pub », tous deux disponibles dans les mairies et commerces.



APF : AG... AJT

L'ASSEMBLÉE Générale de la délégation Pays Basque de l'Association des Paralysés de France s'est tenue le Samedi 8 avril au Boucau, en présence de M. Ferdinand Echave, directeur départemental de la délégation, des membres du bureau, des élus locaux et de M. Bernard Gimenez, représentant du Conseil général. Après un rapport d'activité assez monotone : galette des rois, resto, braderies, goûters, voyage (pour ceux qui en ont les moyens), la parole fut donnée à la salle... Monsieur Gilles Goyeneche, membre du conseil départemental, demanda de lire la lettre ouverte ci dessous, qu'il avait pris soin de distribuer à tout le monde à l'entrée.

«On se doit de nommer les choses, sinon on participe au malheur du monde»
Albert CAMUS.

«Je suis l'un des membres du conseil départemental. Ce conseil, censé vous représenter, est en crise. La dernière élection n'aurait jamais dû être validée car elle fut entachée d'irrégularités, en particulier, la diffusion depuis la délégation, d'une consigne appelant à ne pas voter pour trois candidats dont Renaud Fara, qui, par ce fait, n'a pas été élu. Mon but a toujours été d'agir pour la dignité et le respect des personnes handicapées : s'interroger sur des édits que le directeur rédige pour y apposer les signatures des élus ou dénoncer l'utilisation de photos d'enfants pour toucher les donateurs répond à la même soif de citoyenneté. Quelle fût donc ma stupéfaction de recevoir dans ma boîte aux lettres, une pétition demandant mon exclusion du Conseil !

Le directeur départemental m'a déjà écarté du "Lien" pour avoir mis en évidence ces problèmes au sein de la rédaction du bi-mensuel. Par ailleurs Jackie Bouheben a décidé de me remplacer à la CDAPH

(Cotorep). Je ne peux douter que seul, l'intérêt supérieur des personnes handicapées dicte leurs volontés... Je constate simplement que le conseil départemental souhaite m'écartier !

Paradoxalement, ce conseil semble trouver mes idées bonnes car elles ont été reprises et présentées sous la forme d'une motion demandant que le conseil d'administration de l'APF cesse d'utiliser des photos d'enfants, dans ses campagnes d'appel aux dons. C'est cette motion qui vous sera présentée au vote. Je remercie donc le conseil et M. Bernadet de reprendre et de défendre mes idées, même si j'émet des réserves sur sa pétition.

Bons sentiments et charité ont été, pendant de longues années, les outils préférés de l'APF pour tenter d'améliorer le sort des personnes handicapées. Le problème de la charité, c'est qu'elle est incompatible avec la citoyenneté car elle instaure une hiérarchie entre les hommes. Aujourd'hui, la Citoyenneté et la Solidarité prennent le pas dans toutes les campagnes de sensibilisations ou de revendications nationales de l'APF. Nous devons, à notre tour, suivre ces nouvelles orientations pour nous impliquer d'avantage lorsque des discriminations touchent les personnes handicapées. En ces temps très difficiles, faut-il rappeler que le handicap est la première cause de discrimination à l'emploi ?...⁽¹⁾

L'un de nos adhérents, Jean-Philippe Olhagaray, chef de famille et handicapé, s'est vu prié, cet été, de céder sa place de réceptionniste dans un musée au profit d'une personne fort bien "recommandée". Le Conseil Départemental de notre délégation n'a donné aucune suite à cette affaire, craignant d'attirer le courroux de l'employeur indélicat concerné : une municipalité. Jean-Philippe et sa famille sont passés de la précarité à la pauvreté après avoir attendu en vain notre soutien. Plus récemment, le club sportif de cette même ville a déplacé l'employée d'un poste adapté et financé par l'Agefiph vers un poste inadapté. Conséquence : avis défavorable de la Médecine du travail der-

rière lequel se retranche à présent le club pour rompre le contrat. Cette personne handicapée ne percevra aucune indemnité chômage. Après avoir été harcelée, elle basculera en silence dans la pauvreté.

Pourtant, notre délégation ne peut plus ignorer ces atteintes au droit des personnes handicapées. Que va-t-elle faire ? Décidera-t-elle, comme font d'autres délégations,⁽²⁾ de soutenir et de défendre, s'il le faut, devant les tribunaux, les droits des personnes handicapées ? Je vous remercie, Monsieur le représentant du Conseil Départemental, de nous apporter des réponses claires. Les personnes handicapées sont en droit de savoir si elles peuvent compter sur notre délégation pour les défendre».

Gilles Goyeneche, le 8 avril 2006.
Membre du Conseil Départemental.

1. D'après une étude Ifop commandée par l'APF, mensuel Faire Face N° 635, octobre 2005.

2. APF cf Cinéma CGR de Niort, 10 mars 2005 (L'APF se félicite de la décision de justice qui vient d'être rendue. En effet, la discrimination a enfin été reconnue envers les personnes handicapées qui s'étaient vues refuser l'accès au cinéma CGR de Niort).

2. APF cf SNCF, 18 décembre 2005 (la justice rendait son verdict dans le procès en discrimination opposant l'APF et trois personnes en situation de handicap ayant voyagé dans un wagon à bagages, à la SNCF. Le jugement déboutait les victimes et l'APF).

2. APF cf Ministère de la Justice (L'APF engage en effet une action aux côtés de Maître Marianne Bleitrach, avocate en fauteuil roulant, qui éprouve les plus grandes difficultés à exercer sa profession parce que la plupart des tribunaux du Pas-de-Calais, dont elle dépend, sont inaccessibles. Le jugement ne sera rendu que dans environ 3 ans).

Un grand silence suivit cette déclaration puis, M. André Bernadet, représentant du conseil départemental, après avoir qualifié M. Gilles Goyeneche d'intellectuel, dit qu'il n'avait pas de réponse, que les personnes ayant des problèmes avec leur employeur n'avaient qu'à s'adresser aux prudhommes et aux syndicats, que le conseil ne pouvait rien y faire et que cela n'était pas à

debattre en AG. Alors des personnes qui jamais n'auraient osé parler, levèrent la main pour prendre la parole, dont Jean-Philippe Olhagaray qui était ulcéré par de tels propos. Tous demandèrent avec insistance une réponse à la question posée : «Les personnes handicapées peuvent-elles compter sur la délégation pour les soutenir et les défendre quand elles sont victimes de discriminations ?» et «comment ?» Toujours pas de réponse.

M. Ferdinand Echave, directeur départemental, sur la demande de M. Bernard Gimenez du conseil général, passa à la suite, cela devenait beaucoup trop embarrassant. Aidé d'une projection, il lut la charte de l'APF, et là, dans un paragraphe il était bien écrit, lutter contre toute discrimination (au travail, pour le logement etc.). Ne seraient-ce que des mots, ici, au Pays Basque ?

Puis à la fin du discours, nouveau coup de théâtre, une autre main se leva, M. Stéphane Hirigoyen qui, ayant de grandes difficultés pour s'exprimer, sortit également une lettre de sa poche et demanda à un interprète de la lire, il demandait que des groupes de parole et de travail soient créés afin d'élargir le débat et d'avoir d'autres orientations. Pas de réponse non plus à cette demande. Alors le directeur s'empressa de clore l'AG et proposa de faire une Assemblée générale extraordinaire un peu plus tard.

Face à une bureaucratie frileuse, aucun soutien de la délégation pour les personnes handicapées en difficulté, aucune initiative d'ordre social, les seules actions revendicatives que la délégation mène sont toutes initiées de Paris, cette révolte est bien compréhensible. Il est évident que grâce à ces prises de parole, qui n'étaient plus le fait d'une seule personne, les choses vont sûrement évoluer. Ce qui est dommage c'est la perte d'énergie à devoir combattre son propre camp. J'avoue avoir assisté ce jour là à un grand moment de citoyenneté et nous étions nombreux dans l'assistance à être émus et admiratifs.

Gisèle Mougnois

Acheter du sexe n'est pas du sport

Le 25 janvier 2006, la Coalition Contre la Traite des Femmes (CATW) a lancé une campagne internationale intitulée : Acheter du sexe n'est pas un sport. Cette campagne proteste contre la promotion publique de la prostitution durant la Coupe du Monde de Football en juin/juillet 2006. La pétition, disponible en anglais, français, espagnol, allemand, italien et portugais, a déjà été signée par plus de 10 000 personnes individuelles et organisations à travers le monde. On estime que 3 millions de supporters -majoritairement des hommes- se rendront en Allemagne pour la Coupe du Monde de football, et que 40 000 femmes y seront «importées» d'Europe centrale et orientale pour les servir sexuellement. L'Allemagne a légalisé le proxénétisme et l'industrie du sexe en 2002. Aujourd'hui, cette industrie prédit que les quartiers réservés légaux ne pourront contenir les milliers de sport/sexe touristes prévus. En prévision de cet afflux, l'industrie du sexe allemande a érigé un

gigantesque complexe prostitutionnel en prévision du «boom commercial» durant la Coupe du Monde. Un méga bordel de 3000 m², pouvant accueillir 650 clients masculins, a été construit à coté du principal stade de la Coupe du Monde à Berlin. Sur des zones clôturées de la taille d'un terrain de football, on a construit des «cabanes du sexe» ressemblant à des toilettes appelées, «cabines de prestation». Capotes, douches et parking sont à la disposition des acheteurs avec un souci particulier de protéger leur «anonymat». Certains groupes protestent uniquement contre la «prostitution forcée» et la traite liée à la Coupe du Monde. Mais il est contradictoire d'affirmer vouloir lutter contre la traite et dans le même temps ignorer ou approuver l'économie légale de la prostitution. En effet, cette position favorise l'exploitation physique et psychologique des femmes et la mise sur le marché, la vente et l'achat de leur corps. La pétition de la Coalition Contre la Traite des Femmes (CATW),

« Comment Vivre... en 12 leçons »

C'est le titre du livre que notre amie Colette Pince vient de publier. Colette a beaucoup donné pour l'environnement (et elle donne encore bien sûr). Elle fut à l'origine du Collectif des Associations de Défense de l'Environnement où son engagement et son indépendance d'esprit fédéra nombre d'entre nous. Inlassable et inattendue elle est un vivifiant poil à gratter de notre région. Bref, on a beaucoup appris avec elle.

Dans un monde où règne la consommation exacerbée, Colette se régale de déglinguer des certitudes. Avec espièglerie, avec provocation avec humour elle nous propose simplement, sans prétention de changer soi-même pour changer le monde.

C'est pourquoi nous recommandons la lecture de son bouquin. Même si vous ne suivez pas Colette jusqu'au bout de tous ses combats, une chose est certaine, elle bousculera votre réflexion et asticotera votre conscience.

Kaïkou, personnage bien connu du dessinateur Patrice Rouleau accompagne ces pages.

A dénicher dans le réseau des libraires du Pays Basque et à défaut en contactant prendre.conscience@free.fr

disponible sur <http://catwepetition.ouvaton.org/php/index.php>

demande aux 32 pays participant à la Coupe du Monde de Football, de s'opposer à la promotion de la prostitution par l'Allemagne et de publiquement dissocier leur équipe de l'industrie de la prostitution ; demande instamment au Comité FIFA et à son président J.S.Blatter, de s'opposer

au lien entre football et commerce du sexe ; appelle le gouvernement allemand et sa chancelière, Angela Merkel, à arrêter la traite des femmes pour la prostitution et à décourager la demande qui favorise la prostitution.

Coalition Contre la Traite des Femmes (CATW) ♦

Suite de la page 7 ⇨... l'hexagone grâce à l'action conjuguée de l'anticyclone des Açores et des douanes Françaises! Le célèbre professeur Pellerin s'illustra en déclarant qu'il n'y avait aucun risque d'aucune sorte pour la santé et qu'on pouvait tranquillement continuer à vaquer à nos occupations et à consommer produits laitiers, légumes et viandes, alors que nos voisins Italiens, Belges, Allemands etc. prenaient les mesures adaptées. Pendant que les détecteurs de radioactivité s'affolaient sur tout le territoire, les préfets eurent pour consigne de nier tout danger.

Ce mensonge d'état décidé par le gouvernement de l'époque, gouvernement de cohabitation Mitterrand - Chirac ne pouvait, ne voulait dire la vérité aux Français. Il ne fallait pas déplaire au lobby du nucléaire français ni aux agriculteurs, fonds de commerce du premier ministre Chirac et du RPR. Le ministre de l'agriculture de l'époque était un certain François Guillaume, ancien président du plus important syndicat du monde agricole. On trouvait dans ce gouvernement de menteurs, les mêmes qui continuent d'ailleurs à mentir, tels que M. Madelin, Balladur et Pons ; Madame Barzach, ministre de la santé... qui aurait du faire distribuer des pastilles d'iode dans les régions les plus touchées : couloir rhodanien, Corse, Alsace... afin de prévenir d'éventuels cancers de la thyroïde.

Actuellement, de nombreuses plaintes contre X ont été déposées à la suite de pathologies développées après Tchernobyl : cancers, maladies du système immunitaire etc. Ces plaintes sont à l'instruction et devraient être jugées très prochainement. Il y a malheureusement très peu de chances pour que l'on puisse prouver de manière certaine une relation de cause à effet entre l'explosion de Tchernobyl et toutes ces maladies. En 2006, rien n'a encore changé. Ces gens qui nous gouvernent sont les mêmes qu'en 1986, ils font passer, avant toute chose, leur goût immodéré pour le pouvoir et leur rente de situation ; la servilité qu'ils manifestent envers le CAC 40 et le MEDEF leur tient lieu de politique économique et sociale.

Les méthodes employées en matière de communication sont les mêmes et la langue de bois est couramment pratiquée par les «responsables» : infantilisation de la population à travers les médias, gestion cynique des crises, comme pour la canicule et ses milliers de morts, d'ailleurs, à cette occasion le Professeur Pellerin s'appelaient cette fois Mattéi ! Et le monde scientifique n'en sort pas grand.

Le 15 et Le 16 avril 2006, à l'appel du réseau «SORTIR DU NUCLEAIRE», 30000 personnes se sont retrouvées à Cherbourg pour commémorer le drame de Tchernobyl et pour protester contre

la construction du réacteur de deuxième génération EPR à Flamanville, à proximité de Cherbourg.

Rappelons que la France abrite 58 réacteurs nucléaires et que le problème du traitement des déchets radioactifs n'a pas trouvé de solution, contrairement aux promesses faites il ya trente ans par les dirigeants politiques et le directeur d'EDF de l'époque, un certain M. Boiteux.

Quant au projet ITER, de construction d'un réacteur expérimental à fusion nucléaire à Cadarache, il s'agit d'un pari dangereux, ruineux et perdu d'avance. Des scientifiques de renom, sont très nombreux à dénoncer ce projet, parmi eux : Pierre Gilles de Gennes, Matatoshi Koshiba (tous deux prix Nobel de physique) mais aussi, Claude Allègre, S. Balibar, Yves Pomeau, J. Treiner, R. Daustray (ex-patron du CEA).

Une sortie programmée du nucléaire serait une excellente chose contrairement au discours largement diffusé à travers les médias par les différents lobbys dans lesquels on peut ranger EDF, le corps des Mines, Areva et le monde politique dans son ensemble. Il ne faut pas oublier que, de surcroît, les réserves d'uranium ne sont pas éternelles non plus et qu'elles se trouvent pour l'essentiel dans des pays comme le Kazakhstan, qui ne figure pas parmi les plus démocratiques ni les plus calmes. ♦

OGM, la récente loi française



LA LOI relative aux organismes génétiquement modifiés qui vient d'être votée en première lecture par le Sénat en mars 2006 répond non pas à la volonté du peuple français mal informé en la matière, mais à des injonctions venues des institutions mondiales qui orientent les politiques économiques et financières des Etats. C'est une transposition des directives européennes du 26 octobre 1998 et 17 octobre 2002 qui avaient adopté les réglementations communautaires sur les OGM aux pratiques internationales ultra-libérales imposées par l'OMC1 et le FMI2.

Encore une fois élaborée dans une totale obscurité sans concertation avec la société civile, cette loi va induire des dommages sanitaires, environnementaux, économiques et sociaux sans commune mesure avec les indemnités « a minima » qu'elle envisage. Dommages qu'elle n'examine que d'un point de vue concurrentiel et judiciaire comme si l'extension continue des cultures OGM était inéluctable, contrôlable, presque « naturelle ». Pourtant ces dommages atteignent déjà, dans le monde entier, les systèmes agraires traditionnels, et ici les cultures labellisées bio, AOC, label rouge qui ne pourront pas résister longtemps à cette pollution biotechnologique. Tous les végétaux seront tôt ou tard contaminés par les gènes modifiés sans qu'on soit capable aujourd'hui d'en mesurer toutes les conséquences sur la vie. La loi affirme se conformer à l'évolution des connaissances scientifiques mais celles-ci en sont encore au stade expérimental et l'urgence en matière d'OGM c'est d'appliquer le principe de précaution ; car le risque est que le transgénique se banalise et atteigne un point de non-retour avant que des garanties élé-

mentaires, les mêmes qui précèdent la commercialisation d'un nouveau médicament, ne soient établies. Pour remarquables que soient nos connaissances actuelles, elles seront peu de chose auprès de ce que nous comprendrons dans l'avenir. On nous parle de science mais en fait c'est l'intérêt économique, le profit financier, la voracité des grandes entreprises transnationales qui précipitent l'adoption de telle loi.

Notre loi comporte vingt-cinq articles :

- Les **articles 3 et 4** prévoient la création d'un « Conseil des biotechnologies » composé de divers experts en principe chargés d'évaluer les bienfaits et les risques liés à ces techniques nouvelles. Mais la composition et le fonctionnement de ce Conseil sont renvoyés à la publication d'un décret qui, comme d'habitude, échappera à l'attention publique. Qu'en sera-t-il du pluralisme, de la transparence, de l'indépendance du Conseil ? Il eut été préférable que ce comité de vigilance fut institué avant la rédaction de la loi, et que des experts reconnus par tous pour leur rigueur scientifique et leur indépendance d'esprit et d'intérêts, l'eussent constitué.

- La **bio-sécurité** implique une surveillance constante et impartiale des effets que les OGM peuvent produire sur l'environnement. Or l'article 15 prévoit que celui qui est autorisé à cultiver et mettre en vente des plantes OGM doit établir des rapports de surveillance. Est-il bon que la loi fasse reposer la bio-sécurité sur la firme qui commercialise ces produits OGM ? Ce contrôle dans l'intérêt de tous ne devrait-il pas strictement demeurer du ressort des pouvoirs publics ? Pourquoi l'Etat se désengage-t-il à ce point d'un devoir de sécurité aussi essentiel ?

- A l'**article 16** on lit : « Le demandeur d'une autorisation de dissémination volontaire peut indiquer à l'autorité administrative les informations fournies à l'appui de sa demande dont la divulgation pourrait porter atteinte à sa position concurrentielle ». On rêve ! Cette loi prévoit de reconnaître aux firmes

semencières le droit de ne pas diffuser toute information en leur possession qui pourrait leur porter un préjudice commercial. C'est fermer l'accès à des informations primordiales sur lesquelles des experts scientifiques impartiaux pourraient établir une analyse rigoureuse des produits et de leurs effets. Le Marché d'abord !

- L'**article 22** précise que « toute personne cultivant des produits OGM doit déclarer auprès du ministre de l'agriculture les lieux où sont pratiquées les cultures », lieux qui



seront consignés sur un registre prévu par le code rural de l'Union Européenne. Fort bien ! mais comment les voisins de ces parcelles OGM seront-ils prévenus de cette promiscuité, ce registre étant non public ?

- A l'**article 22-4**, c'est la contamination par produits OGM des cultures voisines qui d'accidentelle devient la norme selon la loi qui rappelle ces termes du code rural : « Tout produit destiné à la mise sur le marché dans lequel il est détecté plus de 0.9 % d'OGM est soumis à l'obligation d'étiquetage ». Ce seuil de 0.9 % n'a rien de scientifique, ce n'est pas une garantie sanitaire ou environnementale, il permet seulement de mesurer une perte financière pour les cultivateurs dont les productions contaminées par OGM seraient déclassées du label « sans OGM ». Toujours le souci du marché, pas du principe de précaution. En outre la loi entérine une procédure d'indemnisation des plants contaminés. Mais pour ne pas avoir à quantifier l'irréversibilité de cette

contamination et son impact sur l'environnement, l'indemnisation se limite au voisinage immédiat de la parcelle OGM et à la seule récolte de l'année en cours. Les différentes formes de résistance, les pollinisations croisées, les transferts aux bactéries du sol, la dégradation de la biodiversité et autres impacts écologiques peut-être irréversibles ne sont pas pris en compte.

Enfin ce projet de loi est incomplet : il occulte les contaminations en amont des cultures (pollution des semences) ou en aval (transformation, stockage, transport). La pollution des semences est actuellement le premier vecteur de contamination. Qui indemniser les victimes de ces dommages par OGM hors champ ? La loi ne le dit pas.

En revanche elle prévoit une contamination génétique à laquelle personne ne pourra se soustraire. La liberté de choix se fera entre contamination subie ou acceptée. La loi donne toute puissance aux firmes multinationales des semenciers OGM, Monsanto (EU) assurant 90 % de la production mondiale de ces semences. De plus elle remet en cause un des principes fondateurs de notre constitution : l'inaliénabilité de la propriété privée – puisque l'activité des uns s'impose aux autres sans possibilité d'y échapper.

Pis que tout c'est la biodiversité naturelle, l'équilibre écologique mondial qui est mis en grand danger. Que dire d'une maladie qui attaquerait une monoculture planétaire : ce serait la famine assurée pour des millions d'êtres humains. Quelle planète allons-nous laisser à nos enfants ?

Attac Pays Basque

(Cet article s'inspire, entre autres, d'un texte d'Agir pour l'environnement : « Dix raisons de s'opposer au projet de loi sur les OGM »).

1. **OMC** : Organisation Mondiale du Commerce.

2. **FMI** : Fonds Monétaire International.

Association « Union des Terres de Rivières »

Une usine à gaz pour capter des financements européens ?

Des camarades girondins ont déniché une curieuse structure au verbiage aussi pompeux que les objectifs semblent fumeux. Nous soupçonnons un organisme qui fonctionnerait comme une pompe à subventions européennes. Celles-ci permettraient de financer quelques postes de "secrétariat" où viendraient se nicher, pourquoi pas, des permanents de partis politiques, de préférence de droite mais peut-être d'ailleurs, on n'est pas sectaires. L'actuel président de cette nébuleuse basée à Langoiran serait le maire du lieu, un proche de M. JUPPÉ.

Nous sommes d'autant plus intéressés que nous trouvons dans la liste des partenaires le Syndicat des Berges de l'Adour qui vient de rendre public ses derniers délires (S-O du 20/04/06).

Sous-titre de présentation :

«Pour une vision européenne de la politique locale dans une démarche de développement durable» (ben voyons !)

Développement : «L'Union des Terres de Rivières est un réseau associatif européen de collectivités locales et territoriales et de partenaires issus de la société civile (Universités...), unis dans une démarche de coopération et de communication européennes en faveur du développement durable (de l'eau, des voies d'eau et de leur patrimoine).»

Pourquoi, vous êtes contre, à Ortizadar ? Non, non !

Présentation de l'AUTR

«L'association des Terres de Rivières est la colonne vertébrale du réseau Union des Terres de Rivières. Elle a pour fonction d'animer le réseau et d'offrir une structure stable pour l'avenir et la pérennité du réseau.»

"Interconnexion des réseaux"

S'ensuit un graphique avec tous les satellites qui gravitent autour de l'AUTR "25 partenaires - 10 pays InterregIIC sud" ; on y trouve :

CANAL LINK InterregIIB nord-ouest ; HYDRO SOURCE InterregIIC sud ; VOIES NAVIGABLES D'EUROPE 10 partenaires - 10 pays Interreg nord - RURALTECH 12 partenaires - 5 pays InterregIIB Atlantique - EURACADEMY Leonardo ou Socrate ; DOURO-DUERO Région fluviale InterregIIB sudoe ; EURO-VALIDATION 15 partenaires Leonardo ; PAYSAGES FLUVIAUX InterregIIB Atlantique ; VIOLENCE CONTRE LES FEMMES Daphné II ; VIN ET GASTRONOMIE 7 partenaires InterregIIC est.

Le Syndicat des Berges de l'Adour, partenaire de "Violence Contre les Femmes", qui l'eût cru ? Partenaire de "Vin et gastronomie", là on est moins surpris.

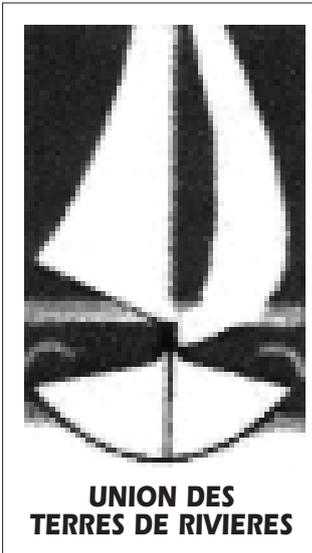
Objectifs : «L'eau est un patrimoine commun inaliénable et son utilisation est un droit humain primordial.»

- «Protection environnementale, valorisation économique, culturelle, sociale de l'eau, des voies d'eau et des milieux aquatiques et de son patrimoine ;
- Mise en adéquation de l'aménagement du territoire, avec la gestion et l'aménagement de l'eau, des rivières et voies d'eau ;
- Participation à la construction citoyenne de l'Europe, par le développement de la coopération transnationale entre les collectivités locales et avec la société civile dans une démarche de "bottom up" ».

Pas de doute, ce sont des philosophes de haut vol, à l'AUTR, et ça mérite bien quelques subventions.

Objectifs spécifiques

- «Créer, développer un réseau européen de coopération, mise en commun des compétences dans le domaine de l'eau ;
- Établir une structure permanente



d'animation et de coordination du réseau afin de :

- Élaborer des stratégies communes de coopération à long terme ;
- Susciter et accompagner de nouveaux projets en réelle adéquation avec les politiques locales et la politique européenne ;
- Faciliter la compréhension et l'accès des partenaires aux programmes européens sur le thème du développement durable ;
- Susciter, accompagner et diffuser les expériences des projets pilotes régionaux ou interrégionaux ;
- Donner aux collectivités locales une capacité de propositions, susciter une vision européenne de la politique locale ;
- Se donner les moyens d'être un organisme consultatif, partenaire de l'Union européenne ;
- Promotion, diffusion, communication des informations, des bonnes pratiques et expériences. Échange de techniciens ».

Ortizadar est tout fier d'apporter sa modeste contribution à ces nobles missions !

Organisation et fonctionnement

«Les membres de l'Association, participent par leurs responsables politiques (tiens !) à la gouvernance de l'Association au sein du Conseil d'administration.»

Un Secrétariat Technique Central (qui n'appartient à aucun territoire en particulier mais qui est au service de tous) assure la coordination centrale des Secrétariats Techniques Locaux, qui dynamisent chacun leur territoire et qui font remonter les propositions de projets.

Le financement du fonctionnement de l'Association est assuré par :

- Une cotisation de chaque membre, calculée en fonction de la population du territoire et d'un coefficient indexé sur le PIB du pays,
- Une implication sur un maximum de programmes européens
- L'établissement de conventions de coopération avec les collectivités territoriales (région département),
- Des actions ponctuelles de services particuliers ».

Voici enfin des objectifs sonnants et trébuchants bien concrets : le contribuable sera sollicité... Sans qu'il le sache !

Qui peut adhérer ?

«Peuvent devenir membres et/ou partenaires :

- Des collectivités locales et des groupements de collectivités locales, représentées par leurs élus, qu'elles soient riveraines d'une voie d'eau ou situées sur les bassins versants, etc.
- Des collectivités territoriales
- Des universités,
- Des syndicats professionnels
- Des associations et regroupement d'associations
- Des structures de gestion de l'eau et des rivières ».

Des amis de l'élément liquide... Et des liquidités ?

Pour en savoir plus :

terre-de-rivieres@wanadoo.fr

THE SECRET LIFE OF WORDS

D'ISABEL COIXET

LA RÉALISATRICE catalane, Isabel Coixet confie lors d'une interview : « J'ai étudié l'histoire et j'attache de l'importance à la question de la mémoire. J'ai besoin d'incorporer la tragédie du monde dans mes films. »

Ainsi, dans ce film, Isabel Coixet revient sur le conflit en ex-Yougoslavie. Dix années ont passé et le souvenir de ce drame reste enfoui sous les décombres des nombreux malheurs de la planète.

La réalisatrice choisit de ressusciter ces temps d'effroi à travers l'histoire d'une jeune femme.

Quelque part en Angleterre, Hanna travaille dans une usine. Hanna est sourde. Ouvrière consciencieuse et ponctuelle, elle mène une vie solitaire, presque formatée, absente à elle-même et aux autres.

Le hasard d'une rencontre dans un bar, l'amène à accepter un job d'infirmière pendant les vacances que son chef du personnel lui ordonne de prendre.

Sa mission : soigner sur une plate-forme pétrolière, un homme gravement brûlé dans un accident qui l'a rendu provisoirement aveugle. Battue par les vagues au milieu de l'océan, la plate forme pétrolière est un cadre bien étrange, véritable métaphore de cette prison intérieure qui emmure les personnages du film.

Josef, le malade, (Tim Robins), cache sous un badinage humoristique sa douleur physique de grand brûlé et une blessure plus intime...

Les mots sont là pour masquer, atténuer, édulcorer...

Hanna, (Sarah Polley), se livre peu, distante, professionnelle.

Les mots claquent, secs, précis...

Dans cette cuirasse, une fêlure : Hanna écoute et réécoute, dans le huis clos de sa chambre, un message d'amour destiné à Josef.

Peu à peu Hanna et Josef baissent la garde et les mots deviennent alors maïeutique.

Toute la dramaturgie de ce film converge vers cet instant de poignante émotion où Hanna livre son secret.

Les mots explosent alors dans une fulgurance de douleur et de honte. L'histoire d'Hanna rejoint enfin l'histoire de ces femmes et de ces hommes pris dans le maelström de la guerre, punis cruellement dans leur chair par la torture, abandonnés à leur culpabilité.

Tourné en anglais, mais produit par

Almodovar, « The secret live of words », a remporté le Goya 2006 en Espagne, celui du meilleur réalisateur et du meilleur scénario.

On reprochera un point de vue trop didactique qui ôte de sa force à la psychologie des personnages. Enfin le film aurait pu s'arrêter au moment où Hanna quitte la plate-forme pétrolière et retourne à sa vie. Le «happy-end» était-il bien nécessaire ?

arc • en • ciel
Ortzadar

Tél / Fax : 05 59 31 85 82 — Courriel : ortzadar @ bigfoot.com



Abonnement à **ORTZADAR**
Bimestriel - 1 an : 13€
De soutien : 18€



NOM, Prénom

Adresse

CP.....Ville

Bulletin à retourner à :
B.P.4 - Mouguerre - 64990 St-Pierre d'Irube

Ortzadar - Alternative Pays Basque
est édité par l'association loi 1901 du même nom
Commission paritaire n° 69286
Directeur de la publication : Jean-Maurice FAYE
Mise en page et illustrations : José-Antonio AGUIRRE
Imprimé sur les presses de l'imprimerie Artisanale à Bayonne